

MAUVAISE PRISE EN CHARGE DES FRAIS MEDICAUX ET DOCUMENTS REFUSÉS PAR LES PRATICIENS DE SANTÉ !



Malgré la circulaire de mai 2022 qui n'a rien changé aux difficultés des collègues, à l'occasion de la première « formation spécialisée » (ex CHSCT) de l'année qui s'est tenue le 22 mars dernier, l'administration a entendu nos critiques et reconnu ses défaillances. Un camouflet pour Alliance qui n'avait pas hésité à faire campagne contre la protection fonctionnelle en tentant de prendre la défense de l'administration au détriment des policiers blessés. Ce syndicat maison avait même déclaré que tout allait bien en matière de prise en charge des frais médicaux ! UNE HONTE !

A notre demande, l'administration s'engage à traiter les factures impayées adressées par les collègues, mais surtout à enfin développer un véritable budget et service digne de ce nom pour mettre fin à ces refus de soins ou de délivrance de médicaments par les praticiens.

Evidemment, ce n'est que le début et UNITÉ SGP POLICE suivra ce dossier sans relâche pour des résultats concrets.

LA PROTECTION FONCTIONNELLE, ENCORE UN NOUVEAU DOSSIER EXCLUSIF, UNITÉ SGP POLICE !

